



CREAT
Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue
15 ans



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mines : le projet de loi 14 doit être adopté d'ici la fin de la session parlementaire

Rouyn-Noranda, le 29 mars 2012 – Le CREAT et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) emboîtent le pas à la coalition *Pour que le Québec ait meilleur mine* et aux deux unions municipales (FQM et UMQ) pour demander au gouvernement du Québec d'adopter le projet de loi 14 d'ici la fin de la présente session parlementaire.

Bien que ce projet de loi ne reflète pas toutes les attentes des organismes de protection de l'environnement, les nombreux projets de développement minier annoncés et à venir, dont ceux envisagés dans le cadre du Plan Nord, exigent que soient établies le plus tôt possible des bases réglementaires plus solides que les dispositions obsolètes de la loi actuelle.

Le RNCREQ est conscient que le secteur minier représente un vecteur de développement et de richesse important pour le Québec. Cependant, l'activité minière a jusqu'ici laissé de profondes cicatrices sociales et environnementales dans les régions. Par ailleurs, la valeur des retombées utilisée par le gouvernement et les compagnies minières pour justifier la pertinence du secteur n'est pas unanimement appréciée par l'ensemble des acteurs impliqués. Le Vérificateur général a lui-même exprimé un doute sur la rentabilité de cette activité pour la société québécoise.

Une fois le projet de loi 14 adopté, le gouvernement du Québec doit donc mener une réflexion publique sur le mode de développement des ressources naturelles de la province, notamment à la lumière des constats qui découleront de la *Conversation publique sur les mines* et des autres réflexions menées par divers intervenants en régions. Le cas échéant, il devra éventuellement finaliser la mise à jour du régime minier afin que celui-ci s'inscrive réellement dans une optique de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Il va de soi que cet exercice devra permettre au gouvernement du Québec de démontrer que les retombées positives de l'activité minière sont supérieures aux coûts financiers, sociaux et environnementaux qui sont associés à ce secteur à court et à long terme.

- 30 -

Source :

Pape Déthié Ndione, directeur général
CREAT
Tél. : 819 762-5770
papdethie.ndione@creat08.ca

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
RNCREQ
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org